

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 26 (1941)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaines de sociétaires) Fr. 1.50; abonnements collectifs en sus Fr. 1.30. Abonnements privés Fr. 2.50.

Administration et rédaction : Tél. 2.73.81 | Impression :
UNION SUISSE DES CAISSES DE CREDIT MUTUEL, St-Gall. | Imprimerie A. Bovard-Giddey, Lausanne — Tél. 2.83.90



Lucerne. — Vue générale.

Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

38^{me} Assemblée générale ordinaire

Lundi 19 Mai 1941, à 9 h. 15, au Cinéma Capitole. à Lucerne

ORDRE DU JOUR

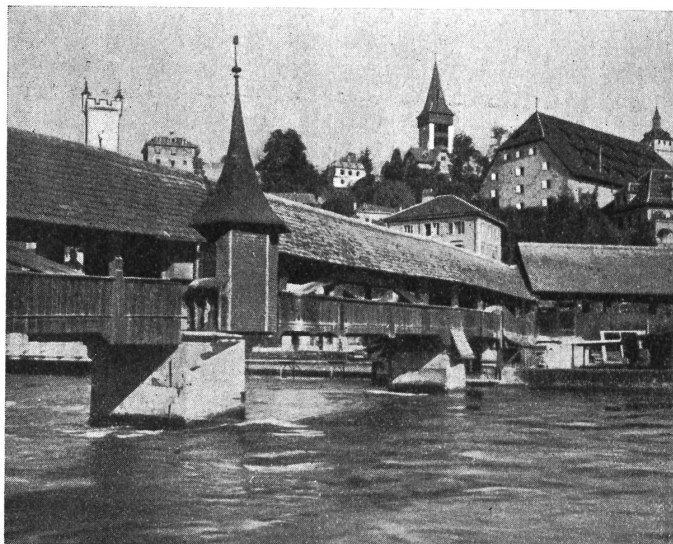
1. **Allocution d'ouverture** du Président de l'Union, M. le Dr G. EUGSTER, conseiller national.
2. Election du Bureau de l'assemblée.
3. **Présentation des comptes et bilan de 1940**, et rapports :
 - a) sur l'activité de la Caisse centrale. — Rapporteur : M. J. Stadelmann, directeur.
 - b) sur l'activité de l'Union et de l'Office de revision. — Rapporteur : M. J. Heuberger, directeur.
4. **Rapport du Conseil de surveillance.** — Rapporteur : M. A. Müller, président.
5. Résolution concernant l'approbation des comptes et du bilan et la répartition du bénéfice
6. **Revision des statuts de l'Union en vue de leur adaptation à la nouvelle législation.**
Rapporteur : M. J. Heuberger, directeur.
7. Elections complémentaires éventuelles.
8. Discussion générale.

St-Gall, le 18 avril 1941.

LE COMITÉ DIRECTEUR.

Remarques : Les Caisses qui enverront des délégués sont instamment priées d'adresser à l'Union le **bulletin d'inscription** (remis à chaque caissier) pour le **lundi 12 Mai 1941** au plus tard.

Les cartes et insignes de congressiste seront adressés aux Caisses sur la base de cette inscription.



Lucerne. — Pont de Spreuer.

Avant le Congrès de Lucerne

C'est au cœur même de la Suisse que les Raiffeisenistes tiendront cette année leur congrès annuel. Après la Suisse française, la Suisse centrale. Après Genève, c'est à Lucerne qu'est dévolu maintenant l'honneur de recevoir les délégués qui viendront nombreux encore pour délibérer des affaires de l'Union et prendre la consigne pour leur activité future.

En choisissant cette année la Suisse centrale comme lieu de réunion les organes de l'Union ont fait plus que se conformer à la tradition qui veut que les assemblées de l'Union se tiennent alternativement dans les différentes régions du pays. Dans les heures graves que traverse le pays et en cette année où la Confédération suisse célèbre le 650^{me} anniversaire de sa fondation, ils ont voulu que ce soit en quelque sorte sur le sol même où nos ancêtres ont prêté serment de fidélité et d'entraide confédérales que les raiffeisenistes se réunissent pour rassembler leurs volontés, serrer toujours plus les rangs et proclamer à nouveau leur fidélité indéfectible à l'idéal de Raiffeisen et à la Patrie.

Lucerne occupe également une place très importante dans l'histoire de notre mouvement. N'est-ce pas en effet à Lucerne, à l'hôtel « Union » que le 12 juin 1902, 22 délégués représentant 15 des Caisses qui existaient à cette époque, décidèrent la fondation de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen. Revenir au lieu même où s'est constituée notre association est donc en quelque sorte pour les raiffeisenistes actuels accomplir un pèlerinage, un acte de

pieuse reconnaissance envers les courageux pionniers de la première heure.

D'autre part, Lucerne et la Suisse centrale comptent aussi de nombreux et enthousiastes raiffeisenistes que les délégués viendront, par leur présence, encourager à poursuivre avec toujours plus d'ardeur la belle tâche qu'ils ont entreprise. La petite statistique suivante montre l'envergure et l'importance actuelle du mouvement en Suisse centrale :

	Nombre de caisses	Nombre de membres	Bilan Fr.
Lucerne	27	2546	15,970,000
Uri	9	589	2,325,000
Schwytz	11	1670	8,847,000
Obwald	3	149	740,000
Nidwald	4	319	2,520,000

Les Caisses de Lucerne, d'Obwald et de Nidwald sont groupées en une seule Fédération tandis que les Caisses de Schwytz et d'Uri ont constitué des Fédérations indépendantes. Ces différentes Fédérations nous prient d'annoncer qu'elles se sentent très honorées du choix de Lucerne comme lieu de congrès. Elles espèrent que les raiffeisenistes viendront nombreux sur les bords historiques du lac des Quatre-Cantons et elles souhaitent que les événements ne viendront pas troubler la réussite de la manifestation raiffeiseniste en Suisse centrale.

Par sa situation exceptionnelle au cœur même du pays, **Lucerne** offre aux délégués qui viendront de tous les coins de la Suisse des voies d'accès faciles. Dans son incomparable cadre alpestre, elle est et demeure l'un des plus beaux sites non seulement de la Suisse et de l'Europe, mais incontestablement du monde entier. Lucerne... ce

nom évoque des merveilles. Pour d'autres, c'est le Righi, le Pilate, le « Lion » célèbre dans sa solitude, les vieux ponts de bois, les vieux monuments et fontaines, les antiques maisons décorées, tous précieux témoins du passé. Et, derrière tout cela, se cache la richesse d'un peuple robuste, vaillant, générations de paysans résistants, au regard clair, fiers des droits et libertés acquises à travers des siècles, se considérant comme les dignes représentants de la belle évolution économique, politique et sociale de leur pays. Lucerne, c'est aussi la Suisse centrale, le célèbre lac des Quatre-Cantons, le plus divers qui soit avec ses grands bras et ses innombrables petites baies. Et à ces aspects charmants s'ajoute le charme austère que l'Histoire lui a donné : c'est là le pays de Guillaume Tell et du serment du Grutli, c'est là que se sont passées les scènes dont tout Suisse ressent particulièrement l'émotion en cette année jubilaire de la Confédération.

* * *

Le congrès débutera le dimanche par une excursion en bateau au Grutli. Pèlerinage sur la verte prairie où jaillissent les trois sources sacrées et où la Confédération prit naissance. Les raiffeisenistes s'y recueilleront en jetant un regard vers le passé, en renouvelant dans leur cœur le serment des Trois Suisses : « Nous voulons être un seul peuple de frères, que ne sépareront ni besoins, ni dangers... »

L'assemblée générale ordinaire de l'Union aura lieu le lundi matin à 9.15 heures, au Cinéma Capitole. Elle sera ouverte pour la première fois par le nouveau président de l'Union, M. le conseiller national Eugster. A l'ordre du jour figure ensuite la présentation des divers rapports habituels et l'adoption des comptes et du bilan. Ces rapports exposant la situation actuelle du mouvement et touchant des problèmes de brûlante actualité, seront d'un intérêt tout particulier. En dépit de tous les événements qui se sont déroulés le mouvement raiffeiseniste a continué à enregistrer, l'an dernier, de nouveaux et réjouissants progrès. De leur côté, les diverses institutions de l'Union (Caisse centrale, Office de revision, Secrétariat, etc.) ont déployé également l'an dernier une très grande et fructueuse activité au service des Caisses affiliées.

L'assemblée entendra ensuite un rapport sur la revision des statuts de l'Union et devra se prononcer sur le projet qui leur a été soumis et que nous commentons brièvement plus loin. Les organes de l'Union recommandent l'adoption du projet, persuadés qu'ils sont que ces nouveaux statuts contribueront efficacement au développement croissant et à la prospérité constante de notre mouvement.

En vue d'une répartition bien appropriée des tâches, les nouveaux statuts prévoient d'élever de 5 à 7 le nombre des membres du Conseil d'administration et de réduire de 6 à 5 le nombre des membres du Conseil de surveillance. Les organes de l'Union comporteraient ainsi au total 12 membres au lieu de 11 comme jusqu'ici. Si les nouveaux statuts sont adoptés, l'assemblée devra donc procéder aux élections complémentaires utiles. Dans ce cas, les Conseils de l'Union proposent d'appeler au Conseil d'administration M. le conseiller national Meili (Thurgovie) et M. A. Puipe (Valais), raiffeisenistes de haut mérite, membres estimés depuis de longues années du Conseil de surveillance de l'Union. Pour le nouveau siège qui serait alors à repourvoir au Conseil de surveillance, les comités centraux recommandent la candidature de **M. Jean Dusseiller, député**, président de la Caisse de Corsier-Genève, président de la Fédération genevoise des Caisses Raiffeisen. Le canton de Genève qui a reçu si brillamment les raiffeisenistes l'an dernier et où le mouvement raiffeiseniste, bien appuyé par les autorités, fait des progrès réjouissants, recevrait ainsi une représentation dans les organes de l'Union. Les mutations ainsi préconisées assureraient alors à la Suisse romande une représentation plus forte encore que ce n'était le cas jusqu'ici dans les deux organes de l'Union.

Au surplus, le Congrès se déroulera dans le cadre habituel. L'organisation, comme d'ordinaire, en sera assurée avec soin par le Bureau central. Au retour de l'excursion au Grutli, le dimanche soir, les délégués souperont en commun et auront ainsi ensuite l'occasion de passer familièrement la soirée ensemble.

Nous convions donc les raiffeisenistes romands à venir nombreux à Lucerne les 18-19 mai prochain. Ils y seront particulièrement les bienvenus !

La revision des statuts de l'Union suisse

Le 1er juillet 1937 est entré en vigueur le nouveau code fédéral des obligations révisé. Il oblige toutes les sociétés anonymes et les sociétés coopératives qui existaient alors à adapter dans un délai de 5 ans leurs statuts aux exigences de la législation nouvelle.

L'Union était ainsi légalement tenue de reviser ses statuts. La question qui se posa de prime abord pour elle à ce sujet fut celle-ci : devait-on, lors de cette revision, se borner à introduire seulement dans les statuts actuels les modifications strictement imposées par le nouveau code et la loi sur les banques, ou convenait-il de saisir également cette occasion propice pour procéder à une certaine refonte des statuts en y introduisant encore certaines modifications et innovations réclamées par le développement du mouvement et par les expériences pratiques. On a opté finalement pour cette manière de faire, certainement opportune dans les circonstances présentes.

De ce fait, le projet qui a été élaboré est — sur la base stricte des principes raiffeisenistes fondamentaux — une synthèse des nouvelles exigences légales et des besoins que les expériences pratiques des années ont fait apparaître.

* * *

Dans le cadre ainsi exposé, les nouveaux statuts présentent par rapport aux anciens, les principales modifications de fond suivantes :

1. Nouvelles dispositions au sujet de la garantie que doivent fournir les Caisses affiliées,
2. Délégation au Conseil d'administration de pouvoirs qui appartenaient jusqu'ici à l'assemblée générale (par exemple élaboration des règlements internes, etc.)
3. Délimitation des compétences générales du Conseil d'administration, du Conseil de surveillance, de la Direction,
4. Légère modification du droit de vote à l'assemblée des délégués (chaque caisse aura toujours droit à une voix par part d'affaires, mais un délégué ne pourra exercer qu'une seule voix),
5. Précisions du rôle des Fédérations cantonales.

Nous commenterons brièvement ici les innovations les plus importantes.

Tout d'abord,

les nouvelles dispositions au sujet de la garantie.

Jusqu'en 1920, où les statuts préparés par le curé Traber furent révisés la première fois, les Caisses versaient une part d'affaires de mille francs par centaine de membres. Cela s'avéra bientôt insuffisant pour maintenir une relation appropriée entre les fonds propres et le montant des engagements qui augmentaient alors rapidement. En 1920, on remédia à cet état de choses en prévoyant que les Caisses affiliées verseraient une part sociale de 1000 francs par chaque centaine de mille francs de la somme de leur bilan, mais au maximum 20,000 francs. En plus de cela, pour renforcer également le crédit de l'Union et lui faciliter l'accomplissement de sa tâche, on institua que les Caisses répondraient également des engagements de l'Union jusqu'à concurrence de deux fois le montant des parts d'affaires qu'elles étaient tenues de souscrire. Cette réglementation suffit aux besoins durant de longues années. Mais aujourd'hui, ensuite du développement toujours plus considérable qu'enregistre chaque année le bilan qui, si le rythme actuel continue, atteindra peut-être avant que ce soit très longtemps 100 millions, les fonds propres risquent de devenir insuffisants un jour. Il aurait fallu donc, tôt ou tard, remédier à cet état de choses. Cette remédiation est apportée par les nouveaux statuts qui tout en maintenant la norme de base de une part d'affaires par 100 mille francs de bilan, **élèvent par contre le maximum de souscription par Caisse de 20 à 50 mille francs.**

D'autre part, il convenait de profiter aussi de la revision des statuts pour transformer la garantie subsidiaire statutaire actuelle en **obligation d'effectuer des versements complémentaires**, nouvelle forme de garantie légale instituée par le code fédéral. La portée de la responsabilité des Caisses reste limitée ici, comme précédemment, à un montant égalant au maximum celui des parts d'affaires qu'elles sont tenues de souscrire, mais cette obligation d'effectuer des versements complémentaires a plus de valeur pratique que la garantie subsidiaire qui était donnée jusqu'à présent. En effet, alors que cette garantie n'aurait pu être mise à contribution jusqu'ici qu'après une faillite

éventuelle, les versements complémentaires peuvent être exigés en tout temps pour couvrir les déficits éventuels du bilan. Ainsi, sans modifier d'aucune façon la position et la responsabilité effectives des Caisses, l'obligation statutaire d'effectuer des versements complémentaires constitue pour l'Union un affermissement notable de sa situation intérieure et de ses conditions d'existence. Etant propriétaires et bénéficiaires exclusives de l'Union, les Caisses affiliées ont un intérêt éminent à posséder une Caisse centrale bien fondée satisfaisant aux exigences formelles et matérielles les plus étendues et toujours à même de bien remplir l'importante mission qui lui incombe. Or, cela, la nouvelle forme de garantie adoptée est susceptible de le procurer. Elle est aussi une garantie de durée de l'Union.

A propos de la

délimitation des compétences de l'administration et de la surveillance,

il est à relever que les anciens statuts confiaient certaines tâches d'administration au Comité de direction et au Conseil de surveillance qui devaient siéger en commun. Or, la loi sur les banques a demandé déjà à l'époque une délimitation précise des tâches des organes responsables dans tout établissement de banque. L'organe d'administration doit administrer et l'organe de contrôle doit uniquement contrôler, surveiller. Le nouveau code des obligations admet également ce même principe, pour toutes les sociétés. Les nouveaux statuts tiennent compte de cette exigence.

En vue d'une répartition bien appropriée des tâches et des responsabilités, le projet porte à 7 le nombre des membres du Conseil d'administration et réduit à 5 membres le Conseil de surveillance. Les organes de l'Union comporteraient ainsi au total 12 membres au lieu de 11, comme jusqu'ici.

Enfin, le projet précise

le rôle des Fédérations cantonales.

La pratique a démontré que si elles collaborent étroitement avec l'Union centrale, les Fédérations cantonales peuvent exercer une action des plus importantes et utiles pour le développement et le progrès du mouvement. S'inspirant des expériences concluantes qui ont été faites, les nouvelles dispositions statutaires visent à une coordination toujours plus étroite de cette action commune qui pourra aboutir ainsi à des résultats toujours plus heureux dans le domaine de la propagande, de l'instruction et de la défense des intérêts communs.

Jusqu'ici, les Caisses pouvaient exercer leur droit de vote non pas seulement directement, mais encore par l'intermédiaire des délégués des Fédérations. Cette dernière possibilité n'a pas été retenue dans les nouveaux statuts parce qu'elle était en somme illogique.

En effet, n'était-il pas anormal et contraire au principe coopératif que les Caisses n'assistant pas à l'assemblée délèguent leurs pouvoirs à la Fédération, permettant ainsi à une seule personne de disposer d'un nombre illimité de voix et de jouer personnellement un rôle prépondérant dans les décisions à prendre ? Cet état de chose était effectivement anormal. Pratiquement, il

rendait aussi quasi impossible un vote à main-levée à l'assemblée générale.

Au surplus, au point de vue rédactionnel, le projet adopte la terminologie du code fédéral (conseil d'administration au lieu de comité de direction, assemblée des délégués au lieu d'assemblée générale, etc.) Il comporte aussi moins d'articles, les questions de détail étant laissées aux règlements d'exécution.

* * *

Ce sont là les modifications quelque peu importantes que contient le projet de nouveaux statuts tel qu'il est sorti des délibérations de la commission d'étude et des Conseils de l'Union.

Tous les principes fondamentaux du mouvement raiffeiseniste dont près de 40 ans de développement constant et d'activité fructueuse ont éprouvé et consacré la valeur, restent intangiblement ancrés dans les nouveaux statuts. Il ne s'agit donc nullement, en fait, d'une refonte fondamentale, mais plutôt d'une simple adaptation aux exigences de la législation nouvelle avec seulement quelques modifications sanctionnant des états de chose existant déjà ou réclamés par le développement de notre organisation et par les expériences pratiques des dernières années. Les nouveaux statuts s'inspirent tout particulièrement du but raiffeiseniste et certaines dispositions visant à sa réalisation intégrale sont même encore plus accentuées qu'elles ne l'étaient précédemment. La nouvelle constitution tend tout particulièrement à faire de l'Union la véritable centrale des coopératives de crédit, la citadelle du raiffeisenisme suisse.



Grütli

La pensée qui doit nous animer tous en cette 650^{me} année, c'est qu'un peuple qui possède des annales aussi an-

ciennes est assez fier et assez fort pour tout supporter, tout risquer et tout sacrifier pour sauver et maintenir sa liberté et son indépendance. Une double

résolution doit naître de cette inspiration fondamentale : celle de mourir, s'il le faut, pour le pays, mais celle aussi de vivre pour lui, ce qui n'est pas non plus aisé assurément, s'il faut vivre en acceptant tous les sacrifices matériels que la dureté des temps nous impose, avec la sérénité d'un peuple bien trempé par de multiples épreuves au cours de son histoire mouvementée.

Il faut que ces mêmes forces spirituelles qui ont créé l'alliance des Confédérés il y a 650 ans, qui lui ont permis de se fortifier et lui ont créé l'impérissable grandeur de la liberté, reprennent vie, surtout à l'heure actuelle, dans l'âme de notre peuple.

Déjà ce nom de Confédération proclame les puissances qui ont agi à la fondation et au cours du développe-

ment de cette alliance : notre fédération est une libre collaboration dans la solidarité de ceux qui se sont unis, se confiant en la force inébranlable d'une fidélité réciproque, dans la solidité d'une communauté indissoluble pour les bons et les mauvais jours, et fondés sur leur valeur guerrière, pour maintenir en dépit de la malice des temps, le faisceau de leurs hommes libres et de leurs pays souverains.

Pour que cette alliance eut une durée perpétuelle, elle ne devait pas s'appuyer seulement sur la force des hommes, et nos pères ne l'ont pas conclue entre eux, mais encore avec le Tout-puissant. Ils en ont fait le serment, élevant ainsi cette communauté de petits pays indépendants au rang d'une alliance solennelle, jurée sous le signe du secours divin et de l'assistance divine.

En cette 650^{me} année de notre histoire nationale, au milieu des tempêtes qui se déchainent autour de nous, reprenons conscience de ces forces auxquelles l'alliance confédérale dut sa réalisation et ses progrès. Nos pères nous ont laissé un héritage sacré, c'est à nous qu'incombe la promesse sacrée de transmettre ce patrimoine aux générations à venir.

Ph. ETTER,
conseiller fédéral.

Le dévouement dans nos Caisses Raiffeisen (Suite) *

Nos Caisses de crédit mutuel ont besoin de dévouement pour naître, pour grandir et pour se conserver. Le dévouement c'est bien la meilleure recette qu'il s'agit de connaître et de pratiquer pour rester les champions de la cause Raiffeisen.

Nature du dévouement.

J'ai lu jadis que le mot dévouement était synonyme de dévotion. Un fils est dévoué à ses parents et l'on dit qu'il a de la piété filiale. Un soldat est dévoué à sa patrie ; on dit qu'il a le culte de la patrie ! Un soldat est tout dévoué à son capitaine : on dit qu'il est à sa dévotion. Le dévouement est donc cette qualité qui nous porte à nous mettre à la disposition à servir le prochain en toutes circonstances. Se dévouer est donc se consacrer au ser-

vice d'autrui. C'est une force de volonté qui nous porte à aider le prochain bénévolement et il va sans dire que pour être constante et désintéressée, cette volonté généreuse a besoin de secours surhumains. Pour se dévouer à l'égard de son semblable, l'homme qui est naturellement égoïste, doit être mu par un mobile supérieur à la nature ; voilà pourquoi le dévouement est une vertu proprement religieuse, et les païens l'ignoraient ; ils appelaient dévots ceux qui se dévouaient aux idoles jusqu'à la mort pour le salut de l'armée. (Tite-Live le raconte des deux Decius VIII. 2.)

La sagesse des meilleurs philosophes païens allait jusqu'à dire : « Ne fais pas aux autres... ». La sagesse chrétienne dit : « Fais aux autres... ». La première était purement négative, la deuxième ouvre la porte à une activité bienfaisante sans fin et à une perfection infinie.

C'est que les païens ne voyaient dans l'homme qu'un semblable tout au plus ; le chrétien lui doit voir dans son prochain son Dieu caché.

Le dévouement prend ainsi sa source dans la charité ; il en est la manifestation extérieure, la logique conséquence, si bien qu'être vrai chrétien, c'est être dévoué au prochain. Etre baptisé, c'est être inscrit à la Société du dévouement perpétuel, non point comme membre honoraire, mais bien comme membre actif et vivant.

La reconnaissance que nous devons à Dieu, il veut nous la voir témoigner au prochain. C'est ce dévouement qui est la vraie dévotion et nul n'est dévot envers Dieu s'il ne s'est dévoué envers son prochain.

Et n'oublions pas **que ce n'est point tant donner que se donner** qu'il faut. C'est cette charité qu'on a appelée : « la plus divine des choses divines ». « En effet, quand elle s'épanouit en de pareils dévouements, cette puissance d'amour qui contraint l'homme à se sacrifier pour son prochain, n'est-elle pas **quelque chose de beau comme le martyr** ? Cette force qui déracine l'égoïsme des cœurs pour y implanter la passion du bien à la place, cette tendance à faire fi de soi et de ses propres intérêts pour le bien des autres, n'est-ce point la marque authentique des enfants du Dieu bon qui cherche toujours à épancher sa bonté sur toute créature ? On peut bien dire que la bonté est comme le cachet de Dieu

dans une âme ; elle est le vrai trait des chrétiens.

Pour entretenir dans son cœur l'austère passion de bienfait, pour entretenir dans sa poitrine l'insatiable nostalgie du bien à faire dans cette poussière fuyante des années, il faut avoir entrevu un idéal plus beau que tout ce qui passe ; pour que la magique attirance du dévouement magnétise une âme et l'emporte sur ces hauteurs morales où les petites humaines ne peuvent plus atteindre, il faut qu'une force supérieure ait ravi cette âme aux puissances d'en bas : cette force, c'est l'amour divin.

Hélas ! trop de chrétiens sont trop complaisants pour le défaut d'égoïsme qui est devenu le défaut dominant de notre siècle. La charité, disait dernièrement un noble vieillard, a été mise en veilleuse et nous sommes les premiers à souffrir de cette défaillance du dévouement.

La puissance de rénovation sociale que renferme l'Evangile s'est estompée à l'horizon de l'humanité et l'esprit de fraternité n'est plus assez vivant.

Que notre atmosphère morale s'imprègne de plus en plus de cette vivante tendresse qui mettait au cœur de tous les premiers chrétiens le même battant de générosité et de dévouement.

Celui qui cherche à rendre service, peut toujours être utile. L'esprit scout que l'on cherche à inculquer à la jeunesse n'est autre que l'esprit de dévouement. Organiser sa vie pour le plaisir, c'est l'organiser en païen. Rendre le plus possible service aux autres et n'accepter de services que le moins possible : voilà l'idéal de l'administrateur Raiffeiseniste. Cette vie de dévouement à jet continu, cette attention constante à rendre service à ceux qui nous entourent, c'est parfois pénible, mais c'est consolant et cet entraînement à faire le bien sera pour tous ceux qui s'intéressent à la bonne marche de nos institutions le plus heureux présage de la plus grande récompense. Pour vivre en plein ciel de dévouement à cette heure de crise, pour créer s'il le faut, cette atmosphère de dévouement envers nos institutions nous songerons à cet aviateur allant partir pour un raid par un temps défavorable et répondant à ceux qui lui conseillaient de surseoir à son voyage : « Ce sera dur, mais croyez-vous que je sois fait pour ne travailler que dans le mou ? »

V. R.

* Voir No 4 d'avril.

Assemblée des délégués de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais-Romand

La Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais-Romand a tenu ses assises annuelles à Sion, le dimanche 23 mars 1941. Les 59 Caisses en faisant partie avaient tenu à se faire représenter.

Après l'office divin, célébré à la cathédrale du pittoresque chef-lieu, 250 délégués environ se pressaient dans la salle du cinéma Lux, pour la première séance du matin. Le très actif Président de la Fédération, **M. Puippe**, après les souhaits de bienvenue, passa en revue les événements de l'année écoulée. Il put relever, avec satisfaction, que malgré les difficultés du dernier exercice, les Caisses Raiffeisen valaisannes ont enregistré de nouveaux progrès.

Les 108 Caisses, se répartissant sur le territoire de tout le canton, groupent actuellement 9348 coopérateurs. Le roulement, en 1940, atteignit 45 millions de francs. **Les dépôts confiés, en augmentation d'un million, ont passé à 29,3 millions.** Les moyens liquides dont disposent les Caisses valaisannes sont importants et leur ont permis d'appliquer les taux normaux en usage dans toute la Suisse.

Durant le dernier exercice le nombre des déposants d'épargne a augmenté de 793 et atteint à l'heure actuelle 16,159. Le bénéfice réalisé, soit fr. 78,174.83 a été ajouté aux réserves qui dépassent pour la première fois le million, et forment la somme respectable de fr. 1,072,459.85.

Le Président lut encore une lettre d'excuse du Gouvernement valaisan, empêché d'assister à cette journée. Il salua la présence de **M. Maret**, municipal, délégué de la ville de Sion.

M. Bucheler, reviseur, apporta ensuite le salut de la Direction de l'Union suisse. Après un exposé sur la Caisse centrale, il entretint les délégués de quelques problèmes d'actualité. Le peuple suisse, dit-il, accorde aux Caisses Raiffeisen une confiance croissante. Il attend d'elles un affermissement de la famille, de la communauté. Nous pouvons remplir ces espoirs en restant fidèles au programme que nous avons observé jusqu'à présent. Le peuple et la patrie comptent sur notre volonté de tenir : nous devons justifier cette confiance.

Un magistral discours de **M. Dela-**

loye, ingénieur-agronome au Département de l'Intérieur, retraça les devoirs qui incombent, non seulement aux autorités cantonales et communales, mais encore aux organisations agricoles pour assurer le ravitaillement du pays en produits de toutes sortes. Là, le paysan a un rôle de premier plan à jouer. A côté des légumes, des pommes de terre et des fruits, l'agriculteur valaisan devra produire encore davantage de céréales.

Le temps passe rapidement lorsque le programme est bien rempli. Autour de midi les délégués se retrouvent à l'Hôtel de la Paix, où un excellent repas leur est servi. Au dessert une agréable surprise leur est offerte : « le coup de rëze », (rëze = vin valaisan) petite scène composée par le rédacteur Theytaz, de Sierre, et décrivant avec humour les diverses phases caractéristiques de l'élection d'un président de commune en Valais.

Malgré cette heureuse diversion la partie administrative ne fut pas négligée. Dans son rapport présidentiel, **M. Puippe** remercia tout d'abord la presse pour l'intérêt et la compréhension dont elle fait preuve à l'égard de notre mouvement. Il eut également des remerciements tout spéciaux à l'adresse de l'Union suisse pour la sollicitude qu'elle apporte dans la défense des intérêts des Caisses qui lui sont affiliées. Au cours de l'année écoulée **M. Puippe** a assisté à environ 40 assemblées de Caisses. Mettant à profit les nombreuses expériences faites au cours de ses campagnes annuelles il prodigua aux délégués de précieux conseils sur la manière de tenir de fructueuses assemblées avec remise de comptes. Son rapport fut vivement applaudi.

Puis **M. Jacquot**, secrétaire, lut le procès-verbal de la dernière assemblée et **M. J. Clerc** (Monthey) présenta les comptes de la Fédération. Pour remplacer **M. Farquet** (démissionnaire) l'assemblée a élu par acclamation **M. le chanoine Roduit**, comme membre du Comité fédératif. **MM. Farquet** (Chamoson) et **Guigoz** (Saxon) ont été nommés reviseurs des comptes. Le Comité remit ensuite une distinction spéciale (sous forme d'un portefeuille dédicacé) à **M. Vanay**, président de la Caisse de Monthey, avec remerciements pour services rendus durant 25 ans à la Caisse locale. Le Président rendit encore un hommage aux amis décédés durant l'année, entre autre **M. le chanoine**

Werlen, le propagateur des Caisses Raiffeisen dans le Haut-Valais et **M. le doyen Bourban**, fondateur de la Caisse de Leytron, première du Valais-Romand.

M. Bucheler, reviseur de l'Union, parla de la revision des statuts de l'Union, revision qui sera présentée au prochain Congrès de l'Union.

M. Defayes, vétérinaire cantonal exprima la joie qu'il éprouve de se trouver au milieu des raiffeisenistes. Il releva les services rendus par nos Caisses non seulement à leurs membres mais encore à la population valaisanne en général. **M. Maret**, conseiller municipal, apporta le salut de la ville de Sion.

Ainsi fut clôturée cette journée de travail fructueux.

L'idée raiffeiseniste s'est implantée presque partout en Valais. La population montagnarde qui lutte âprement pour son existence a reconnu les bienfaits qu'elle pouvait attendre de ces institutions. A côté des avantages escomptés, le Valaisan s'est enthousiasmé pour les principes chrétiens de solidarité et d'entraide personnelle, qu'il défend aujourd'hui avec ardeur. -pp-

Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen

Les délégués des Caisses Raiffeisen vaudoises se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 22 mars au Restaurant du Théâtre à Lausanne. 46 Caisses étaient représentées par près de 100 délégués.

A 14 h. **M. A. Golay**, président, a ouvert la séance en souhaitant une cordiale bienvenue à l'assistance et en saluant spécialement **M. Fazan**, président du Conseil d'Etat, **M. Chavan**, directeur de l'Ecole d'agriculture de Marcellin ainsi que **MM. Serex** et **Bucheler**, reviseurs, délégués de l'Union Suisse. **MM. les conseillers d'Etat Porchet** et **Vodoz**, empêchés, se sont fait excuser, ainsi que **M. Blanc**, secrétaire agricole et **M. Heuberger**, directeur de l'Union suisse.

Excellamment présenté par son auteur, **M. H. Tenthorey**, ancien secrétaire, le procès-verbal relate fidèlement les péripéties de l'assemblée de l'an dernier. Après rapport de **M. Boulaz**, au nom des Caisses vérificatrices de Bettens et Penthéraz, les comptes du ménage intérieur de la Fédération présentant un solde actif de fr. 1143,25 ont été adoptés. La cotisation sera pré-

levée en 1941 sur les mêmes chiffres de base que précédemment. Les Caisses de Rances et Champvent vérifieront les comptes l'an prochain.

M. Golay a présenté ensuite le rapport présidentiel.

Après quelques considérations d'une haute élévation sur le calvaire que gravit actuellement l'humanité et après avoir insisté sur la nécessité, à l'heure présente, de tendre nos énergies, de rassembler nos forces spirituelles, afin de tenir, avec l'aide de Dieu, comme nos autorités civiles et militaires nous invitent à le faire, le rapporteur a exposé les répercussions qu'ont causées dans le domaine bancaire le développement des opérations militaires et les bouleversements politiques qui en sont résultés en 1940.

Le président a proclamé ensuite les résultats du dernier exercice. En dépit de toutes les circonstances défavorables, 1940 a permis de réaliser de nouveaux progrès. **Les Caisses Raiffeisen vaudoises sont au nombre de 50 avec 4000 membres. Le mouvement d'affaires a été de 42 millions. La somme globale des bilans se monte à 25,38 millions, en augmentation de fr. 620,000 sur l'année précédente.** Le nombre des carnets d'épargne est de 11,800. Le bénéfice réalisé a été de fr. 55.400 et les réserves atteignent 1,13 million de fr.

Au cours de 1940, le Comité fédératif a tenu 6 séances pour l'expédition des affaires courantes. Il a organisé en plus de l'assemblée générale ordinaire une journée d'étude et de discussion qui a rencontré la faveur des Caisses.

Le président a souligné encore quelques judicieux conseils concernant l'administration des Caisses. « N'oublions pas, a-t-il dit, que même la plus petite entorse aux principes admis contribue à saper le respect des engagements pris vis-à-vis des sociétaires, à relâcher lentement mais sûrement la discipline et à préparer ainsi le terrain à de plus graves dérogations que d'autres pourraient se permettre dès le jour où ils remplaceront, avec peut-être moins de circonspection et de prudence, les dirigeants actuels qui doivent bien se dire qu'ils ne sont pas responsables seulement de la situation actuelle de leur Caisse, mais aussi dans une certaine mesure de son avenir ». M. Golay constate aussi qu'il y a encore ici ou là une incompréhension regrettable de la part de certains administrateurs à l'égard des organes de revision qui n'ont pour-

tant en vue que de prévenir des désagréments, des difficultés, ou des risques de perte et de veiller à la sécurité des Caisses. Un esprit de franche collaboration entre les organes dirigeants et l'instance de revision est une condition primordiale de succès.

Et M. Golay termine son objectif et brillant exposé en rappelant les fortes paroles prononcées par le conseiller d'Etat genevois M. Anken lors du Congrès de l'an dernier.

Ce rapport est accueilli par les applaudissements des délégués et M. Tentorey a été certainement l'interprète de tous en exprimant au distingué et toujours dévoué président l'expression de la gratitude et de l'estime de l'assemblée.

Le président a rendu ensuite un pieux hommage aux raiffeisenistes morts durant l'année, en particulier au pasteur Rochat, fondateur de la première caisse vaudoise. L'assemblée se lève pour honorer leur mémoire.

La parole a été donnée ensuite à **M. Serex, secr. adj. de l'Union suisse**, pour l'exposé inscrit à l'ordre du jour, sur **la revision des statuts de l'Union**.

M. Serex transmet tout d'abord à l'assemblée le salut de la Direction et les félicitations sincères de l'Union pour les beaux résultats réalisés l'an dernier. Les Caisses vaudoises se développent de façon réjouissante, mais depuis quelques années elles n'enregistrent pas de nouvelles fondations. Il appartient donc à chacun de faire œuvre de pionnier et de provoquer la fondation de nouvelles Caisses dans les villages voisins qui n'ont pas encore le privilège de posséder une semblable caisse. Et 1941 est certainement prédestiné pour une action propagandiste dans ce sens puisque le canton de Vaud a l'honneur, cette année, de voir la présidence du Grand Conseil et la présidence du Conseil d'Etat occupées par des raiffeisenistes !

M. Serex a exposé ensuite les modifications quelque peu importantes que contient le projet de nouveaux statuts sur lequel la prochaine assemblée de l'Union doit se prononcer. Ce projet, dit-il, est, sur la base stricte des principes Raiffeisen fondamentaux, une synthèse des nouvelles exigences légales et des besoins que les expériences pratiques des années ont fait apparaître. Il s'inspire tout particulièrement du but raiffeiseniste et vise à faire de l'union la véritable centrale des coopé-

ratives de crédit, la citadelle du raiffeisenisme suisse. Les Caisses seront certainement bien inspirées en l'adoptant.

M. le conseiller d'Etat Fazan, président du gouvernement, a salué ensuite les raiffeisenistes et rendu hommage à l'activité bienfaisante que les Caisses Raiffeisen exercent au sein de l'agriculture vaudoise. A l'heure grave actuelle un rôle de premier plan incombe à l'agriculture. Le paysan travaille aujourd'hui pour la défense nationale, tout comme le fait le soldat. Dieu a permis que notre pays soit, jusqu'ici, préservé du fléau de la guerre. Avons-nous vraiment mérité cette protection manifeste ? Sachons au moins nous en montrer digne en remplissant nos devoirs de citoyens et de chrétiens pour le pays et pour le bien général. Or, comme ancien président d'une Caisse Raiffeisen dont il est resté un membre fidèle, l'orateur sait que la Caisse Raiffeisen joue un rôle important dans le domaine du crédit rural, tout spécialement parce qu'elle est près de ses membres, près des agriculteurs et de ce fait en mesure de les conseiller, de les aider efficacement. Et le distingué président du Conseil d'Etat a terminé en portant son toast au développement des Caisses Raiffeisen, éléments de prospérité de l'agriculture et du canton de Vaud.

Le chef du gouvernement vaudois a été vivement ovationné par l'assistance et remercié par le président.

Puis M. Golay donne connaissance d'une adresse de **M. Henri Blanc, secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture**, aux dirigeants des Caisses Raiffeisen, définissant le rôle particulier qui incombe à nos Caisses dans l'organisation de l'agriculture moderne. Nous publions d'autre part le texte de cette intéressante communication dont nos dirigeants ne manqueront pas de tirer profit.

La discussion n'étant pas utilisée, M. le président Golay a levé ensuite la séance et pour clôturer dignement cette belle et digne réunion l'assemblée a entonné l'hymne national.

La réunion de la Fédération genevoise des Caisses Raiffeisen

Tous les raiffeisenistes suisses qui eurent le privilège de prendre part au congrès de Genève, l'an dernier, se fé-

licitent encore aujourd'hui de l'aimable et chaleureuse hospitalité dont ils ont été l'objet de la part de nos bons amis genevois. Or, la réussite de cette manifestation a été pour une bonne part le résultat de la collaboration dévouée de M. Jean Dusseiller, député, et de toute la Fédération genevoise dont il est le distingué président.

dernier à Genève sa réunion habituelle.

Cette Fédération tenait le 20 avril M. Bucheler, reviseur, représentant l'Union suisse, a profité de cette occasion pour renouveler aux raiffeisenistes genevois la gratitude de l'Union suisse. Il les a également informés qu'en considération de l'activité fructueuse des Caisses et de l'intérêt croissant que le mouvement Raiffeisen rencontre dans le canton de Genève, les organes centraux envisagent une candidature genevoise pour le poste de membre du Conseil de surveillance de l'Union qui sera à repourvoir lors de la prochaine assemblée de Lucerne si les statuts révisés sont adoptés. Cette communication est particulièrement bien accueillie.

M. Jean Dusseiller, président, a dirigé les délibérations de l'assemblée précitée avec la maîtrise qu'on lui connaît. Après avoir souhaité la bienvenue au représentant de l'Union et aux nombreux délégués de presque toutes les Caisses, il a donné connaissance des lettres de sympathie de M. Anken, chef du Département de l'agriculture et de M. Berthoud, chef de service au même Département. Le président a rendu hommage à ces deux clairvoyants magistrats et souligne leurs mérites comme pionniers de la cause du crédit mutuel. **Cinq nouvelles Caisses sont actuellement en voie de constitution, ce qui portera à 25 le nombre actuel des Caisses genevoises.** Brillant résultat si l'on tient compte que le canton n'a que 43 communes ! **Toutes ces Caisses ont un effectif de 788 membres. Le roulement annuel de 1940 a été de 8,3 millions et les dépôts confiés se chiffrent à Fr. 3,76 millions.** Si l'on tient compte du fait que la première Caisse genevoise (Avusy) n'a été fondée qu'en 1924 et que le mouvement est donc relativement jeune, les résultats obtenus peuvent être considérés comme très réjouissants, ceci d'autant plus que les progrès sont constants et sûrs. Les Caisses sont toutes dans une situation saine et les moyens dont elles disposent leur permettent de satisfaire dans

une large mesure au besoin du crédit agricole.

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion de la Fédération par M. Marius Constantin, le trésorier, M. Charles Boymond, a présenté les comptes de l'exercice 1940. La fortune de la Fédération se chiffre à fr. 927,85, avoir qui sert principalement à faciliter la participation des délégations genevoises aux Congrès de l'Union. Le groupement genevois dispose également d'un compte spécial de fr. 883,85 qui est destiné à la propagande particulière pour la fondation de nouvelles Caisses. Sur la proposition des vérificateurs, les délégués ont approuvé les comptes avec remerciements.

Dans un exposé substantiel, le représentant de l'Union a renseigné les Raiffeisenistes sur le projet de nouveaux statuts de notre organisation suisse. Une commission spéciale a élaboré ces nouveaux statuts adaptés au nouveau code en mettant en pratique les expériences faites. Cette révision des statuts ne touche cependant en rien aux lignes essentielles de notre programme et aux principes raiffeisenistes, qui sont intangibles.

Ce qui donne aux assemblées de la Fédération genevoise un cachet spécial et une valeur toute particulière, c'est qu'une large part y est toujours réservée à la discussion générale. Différents problèmes actuels touchant à l'administration des Caisses locales ont été agités et un large échange de vue a eu lieu entre les délégués. Les problèmes des taux, des impôts, des possibilités de placer les fonds disponibles, de la cédula hypothécaire, du rôle de nos Caisses dans le cadre des organisations agricoles ont retenu tout particulièrement l'attention.

Les nombreux participants à cette assemblée n'ont pas hésité à consacrer leur dimanche après-midi à la cause commune. La joie de pouvoir collaborer à une œuvre utile et prospère est pour eux la plus belle des récompenses. -ch-

Le rôle des Caisses Raiffeisen et de leurs dirigeants dans l'organisation de l'agriculture moderne

Lors du dernier congrès de l'Union, M. le Conseiller d'Etat Anken, de Genève, avait exposé la tâche importante qu'il attribuait aux Caisses Raiffeisen en vue de la réalisation d'un crédit agricole intégral.

A l'occasion de la récente assemblée de la Fédération des Caisses Raiffeisen du canton de Vaud, à Lausanne, M. Henri Blanc, secrétaire de la chambre vaudoise d'agriculture, a adressé également un message aux Caisses Raiffeisen, définissant le rôle important qui leur incombe dans l'organisation de l'agriculture moderne. Nous publions ce message in-extenso afin que non seulement les Caisses vaudoises, mais toutes les Caisses Raiffeisen suisses puissent en prendre connaissance et en tirer profit. Réd.

Le rôle des Caisses Raiffeisen vaudoises a été, au début, de procurer à leurs membres du crédit à des conditions raisonnables. Aujourd'hui, où l'industrie et le commerce ont dû réduire leur activité par suite des événements, les créanciers tournent volontiers leurs regards vers l'agriculture pour y placer leurs fonds à des conditions vraiment raisonnables. Il ne faut pas oublier les leçons que nous a données la période 1914-1918 en matière de crédit agricole. Les créanciers ont prêté trop facilement de l'argent à l'agriculture et les conséquences ont été tout à fait défavorables pour de nombreux paysans. Il suffit de rappeler les assainissements agricoles introduits en 1933 pour que chacun comprenne le danger qu'il y a pour les agriculteurs à emprunter sans discernement.

Les autorités fédérales, soucieuses de prévenir le retour d'un pareil état de choses, ont pris des dispositions légales qui, d'une part, restreignent le transfert de la propriété immobilière agricole et, d'autre part, empêchent les acquéreurs d'immeubles agricoles de pouvoir les revendre dans un délai inférieur à 6 ans. Dans le canton de Vaud, c'est à la Commission foncière rurale qu'incombe l'application de ces dispositions légales pour les immeubles situés sur le territoire cantonal. Le secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture a la tâche difficile de présider cette commission.

A ce titre là, j'ai constaté depuis quelques mois combien les agriculteurs avaient tendance à payer de nouveau trop cher les immeubles agricoles. D'autre part, les agriculteurs font une vraie surenchère concernant les fermages et ils offrent des prix vraiment exorbitants que l'autorité cantonale compétente ne peut souvent pas accepter. Heureusement que des dispositions légales existent pour mettre un frein à ces exagérations.

Le paysan qui fait des économies

doit tout d'abord amortir ses dettes avant de penser à acquérir de nouvelles terres ou d'agrandir son exploitation. Celui qui se trouve dans l'heureuse situation de n'avoir que peu ou pas de dettes devrait utiliser ses épargnes, s'il ne veut pas les placer en banque, pour améliorer ses bâtiments, ses installations et les terres qu'il possède déjà. Les difficultés croissantes d'obtenir de la main-d'œuvre, qui très probablement persisteront après la guerre, doivent engager les agriculteurs à mieux équiper leur exploitation en vue, d'une part, d'intensifier les cultures et, d'autre part, d'être aussi indépendant que possible de la main-d'œuvre étrangère. Il est un non-sens économique que l'agriculteur veuille augmenter la superficie de son exploitation, alors que les terres qu'il possède déjà ne sont pas cultivées d'une façon tout à fait intensive.

L'orgueil, la fierté du paysan ne doivent pas être placés dans l'étendue maximale de l'exploitation, mais dans le rendement net maximum à l'ha. Cette règle de l'économie rurale est non seulement dans l'intérêt même de l'agriculture, mais dans celui de l'ordre social. En effet, nous devons tendre, pour obtenir la paix sociale dans nos campagnes, à l'après-guerre, à permettre la création d'un nombre aussi élevé que possible d'exploitations agricoles viables et partant, un nombre élevé d'agriculteurs indépendants.

Pour atteindre ce but, les Caisses Raiffeisen peuvent, à titre de conseiller, jouer un rôle important. La Chambre vaudoise d'agriculture compte sur leur appui efficace dans le domaine de la politique foncière telle que je l'ai esquissée ci-dessus. La Chambre vaudoise d'agriculture aura l'occasion, au cours de ces prochaines années, de revenir très souvent sur cette question ; toutefois, je tenais déjà aujourd'hui à le faire connaître aux délégués de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen, en leur demandant de l'examiner avec une haute et saine compréhension. D'avance, au nom de la Chambre vaudoise d'agriculture, je leur en exprime mes sincères remerciements.

Les dirigeants des Caisses Raiffeisen, forment, à mon avis du moins, une élite parmi les agriculteurs. C'est aux élites que l'on s'adresse en temps difficiles tels que ceux que nous vivons aujourd'hui, pour chercher à résoudre des questions importantes et fort délicates.

Les membres des Caisses Raiffeisen ont toujours montré une large compréhension ; c'est la raison pour laquelle je n'ai pas hésité à prier le comité de la Fédération vaudoise de présenter aux délégués l'opinion précitée.

H. Blanc,

Secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture.

Les banques cantonales et les grandes banques en 1940

La somme globale des bilans des 27 banques cantonales, groupées dans l'Union des banques cantonales, était, au 31 décembre 1940, de fr. 7900 millions, contre 7875 millions au 31 décembre 1939. Il y a donc augmentation de 0,31 %. 15 instituts sont en progression, 12 en régression. La banque cantonale des Grisons accuse le recul le plus important, soit 16,2 millions. Les autres diminutions ont été constatées principalement auprès de : banque cantonale de Berne 6,2 millions, banque de l'Etat du Tessin 5,2 millions, Bâle-Campagne 4,3 millions, caisse hypothécaire du canton de Genève 3,9 millions, banque de l'Etat de Fribourg 3,8 millions, caisse hypothécaire du canton de Berne 3,4 millions. Les augmentations les plus considérables ont été enregistrées par contre par la banque cantonale de Zurich 27,7 millions, banque cantonale vaudoise 17,4 millions, crédit foncier vaudois 10,8 millions, banque cantonale de Bâle-Ville 6,9 millions, banque cantonale de St-Gall 4,3 millions. Les autres augmentations de bilan sont insignifiantes.

Le bénéfice global réalisé a été, y compris l'intérêt au capital de dotation, de fr. 45,87 millions. Les réserves accusent une diminution et passent de fr. 240 à 235 millions. Cette diminution a été causée par un prélèvement de 10 millions opéré par la banque cantonale des Grisons sur son fonds de réserve.

* * *

Auprès des 7 établissements faisant partie du cartel des grandes banques, l'augmentation a été de 112 millions et les bilans atteignent ainsi 4392 millions. Le bénéfice brut de 117 millions est en diminution de plus de trois millions sur celui de l'exercice précédent. Par suite de l'arrêt complet des affaires internationales, il y a eu des diminutions de roulement qui ont atteint jusqu'à 25%. Les banques se plaignent de la concurrence faite par le service de chèques postaux.

Au secours de la Banque cantonale des Grisons

Le canton des Grisons a dû venir en aide à sa banque cantonale en difficulté.

La situation de cet établissement fortement engagé dans l'hôtellerie était devenue précaire. La Commission fédérale des banques avait estimé à 39 millions les actifs compromis qu'il convenait d'amortir. Or, la banque n'ayant que 19 millions de réserves, il fallait trouver encore 20 autres millions. Une action de secours a été donc organisée en collaboration avec l'Union des banques cantonales. Ces dernières accordent au canton des Grisons une avance de 20 millions, à 5 ans de terme, au taux de 2 %, sur nantissement des créances que le canton possède contre les Chemins de fer rhétiques. Le canton remet alors cette somme à sa banque cantonale pour renforcer les réserves en vue des amortissements. Le canton des Grisons remboursera l'Union des banques cantonales, lorsque la Confédération aura fourni les fonds nécessaires à l'assainissement des Chemins de fer rhétiques. Ceci revient à dire que finalement ce serait donc la Confédération qui devrait faire les frais de cet assainissement !

Les difficultés de la banque cantonale des Grisons résulteraient, selon un correspondant de la « Nouvelle Gazette de Zurich » d'une part d'une orientation trop unilatérale de l'économie grisonne et d'autre part du fait que l'industrie hôtelière est très facilement affectée par les crises, mais que la responsabilité des organes de la banque ne saurait être soulevée. C'est fort bien... mais on peut se demander néanmoins s'il n'eût vraiment pas été indiqué à l'époque que la loi fédérale sur les banques obligeât également les banques cantonales à se soumettre à la revision professionnelle par une société fiduciaire indépendante tout comme les autres banques. On pourrait bien revenir aujourd'hui à l'idée suggérée alors par M. le prof. Bachmann, président de la Banque nationale, lors de l'élaboration de la loi, que les banques cantonales devraient former aussi entre elles une Union de revision (comme par ex. les Caisses Raiffeisen). La réalisation de cette idée serait sans aucun doute dans l'intérêt des banques cantonales elles-mêmes.

Les banques cantonales ont fait

preuve d'un certain geste de solidarité en faveur de leur sœur dans l'embaras. Ce geste aurait été toutefois plus expressif s'il avait consisté en un prêt sans intérêt, éventuellement même en une contribution à fonds perdu...

Choses et Autres

La loi sur le désendettement agricole.

Le délai d'opposition étant échu le 18 mars 1941 et le referendum n'ayant pas été demandé, cette loi est devenue effective. Le Conseil fédéral doit cependant déterminer encore la date de l'entrée en vigueur.

Nous développerons dans un prochain numéro du « Messager » les dispositions principales de cette loi dont il faut espérer que le Conseil fédéral diffèrera l'entrée en vigueur. En effet, la nécessité de cette loi lourde et compliquée est aujourd'hui contestable si l'on tient compte de l'évolution des prix des produits agricoles et du fait que les dispositions utiles pour parer à la spéculation sur les terres et au surendettement ont déjà été instituées par l'arrêté fédéral de janvier 1940. D'autre part, les Caisses cantonales de secours aux paysans obérés disposent de fonds importants qui leur permettent toujours d'intervenir dans les cas spéciaux.

Les coopératives agricoles en Yougoslavie.

En dépit des événements et des conditions difficiles créées par la guerre dans les Balkans, le mouvement coopératif agricole en Yougoslavie a pu jusqu'ici poursuivre son activité et même l'élargir dans le domaine de l'éducation coopérative.

L'Union générale des coopératives agricoles serbes qui est l'organisation la plus importante parmi celles qui constituent la Fédération générale des Unions coopératives du Royaume de Yougoslavie et qui groupe dans deux Fédérations régionales quelques 3400 sociétés avec près de 250,000 membres a récemment créé un département spécial pour l'éducation et la propagande coopératives.

Ce département vient de commencer la publication d'un hebdomadaire tirant à 40,000 exemplaires qui, tout en se consacrant à la défense des intérêts du mouvement en géné-

ral, contient surtout des articles de caractère éducatif tendant à former un véritable esprit coopératif parmi les membres.

Tout ce travail coopératif va-t-il être anéanti par la guerre qui vient de déferler sur le pays ?

La fin des coopératives de consommation en Allemagne.

Le ministre de l'économie du Reich, le Dr Funk, d'accord avec le chef du front du travail, le Dr Ley, a décidé que la fortune des coopératives allemandes de consommation, se montant à plusieurs centaines de millions de marks, serait transférée au Front du travail. Les coopératives de consommation seront liquidées, c'est-à-dire transformées en magasins modèles qui seront remis à des particuliers, de préférence aux anciens combattants.

Les dirigeants de l'économie allemande justifient ces mesures en disant que l'idée coopérative, en principe, va à l'encontre du programme national-socialiste...

Nouvelles des sections

DONNELOYE (Vaud).

Une belle assemblée jubilaire.

La Caisse Raiffeisen de Donneloye a marqué la clôture de son premier quart de siècle d'activité par une manifestation jubilaire bien réussie qui a eu lieu le 5 mars dernier.

Tous les sociétaires étaient présents ; les nombreux mobilisés étaient venus tout spécialement pour cette soirée. Les Caisses voisines de Thierrens, Yvonand et Orzens avaient adressé des délégués pour témoigner de la communion d'idées, de la solidarité et des bonnes relations qui existent entre les Caisses Raiffeisen sœurs. L'assemblée était particulièrement honorée par la présence de M. Golay, de Molondin, président de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen et membre du Comité central de l'Union suisse. M. Golay avait collaboré en 1915 par ses conférences, ses conseils et ses encouragements à la réalisation de l'œuvre dont M. Louis Billaud, et son fils M. Edmond Billaud, syndic, furent les principaux promoteurs. L'Union suisse à St-Gall avait tenu également à se faire représenter.

Sur les 34 membres fondateurs 5 seulement ont pu prendre part à la fête jubilaire : MM. Eugène Centlivres, Victor Freymond, Aimé Jacquiéry, syndic, Ulysse Bovay et Emile Courvoisier. Le premier de ces vétérans M. Eugène Centlivres prononça avec enthousiasme un excellent discours de doyen et M. Jacquiéry, syndic, remplit de façon magistrale les délicates fonctions de major de table. M. Lucien Waridel, qui

fut secrétaire du comité depuis 1917 et que la mort a enlevé peu de temps avant la fête jubilaire, a fait un dernier leg précieux par la rédaction de la *brochure jubilaire* publiée par la Caisse à l'occasion de ses 25 ans. Cette plaquette jubilaire expose les péripéties de la fondation de la Caisse, l'histoire de son développement successif (augmentation des sociétaires de 34 à 134) l'accroissement de sa capacité d'action bienfaisante (le bilan atteint aujourd'hui 1,2 million de fr.) en donnant ensuite un aperçu des opérations et des résultats acquis, et en rappelant la mémoire des membres dévoués qui se sont succédés dans les organes dirigeants. Cette plaquette présente ainsi de façon simple et expressive toute l'action déployée par la Caisse et permet à chacun de se rendre compte des heureux effets d'une bonne et intelligente solidarité paysanne.

La réunion a débuté par la *séance administrative*. Les dirigeants actuels ont présenté aux membres les comptes annuels de 1940 qui bouclent par un bénéfice de Fr. 3400.— qui porte les réserves à Fr. 62,600.— pour un bilan de 1,2 million de francs.

Dans leurs rapports, le Comité de direction a fait ressortir l'activité déployée durant le dernier exercice et le Conseil de surveillance a constaté avec satisfaction une situation saine et absolument prospère de l'institution. Des remerciements particuliers ont été adressés à M. Francis Billaud, caissier, ainsi qu'à Mme Billaud qui remplace son fils quand il est mobilisé, pour la manière impeccable avec laquelle ces deux personnes remplissent leur tâche, à la satisfaction de tout le monde.

La *fête jubilaire* s'est ensuite déroulée au cours d'un banquet excellemment servi à l'Hôtel de la Croix d'Or à Prahins. M. Louis Ferrot, syndic de Donneloye, président de la Caisse, a souhaité une chaleureuse bienvenue aux nombreux invités, en particulier à MM. Golay, de Molondin, président de la Fédération vaudoise, M. Bucheler, reviseur à l'Union suisse, M. le pasteur Bertalot, MM. les députés Pittet et Potterat, et salué la présence de tous les raiffeisenistes et en particulier celle des dames-sociétaires. Puis, sous la direction du major de table, M. Jacquiéry, s'est déroulé tout un programme de discours et de productions musicales et littéraires, le tout dans une excellente atmosphère de cordialité et de ferveur patriotique. Dans son allocution M. Golay a glorifié les grandes idées chrétiennes de l'aide mutuelle et de l'amour du prochain qui sont à la base de notre organisation. Le délégué de l'Union suisse M. Bucheler, reviseur, a remis à la jubilaire un diplôme d'honneur et a rendu hommage à l'œuvre accomplie par la Caisse non seulement dans le cadre local mais encore comme pilier important du mouvement raiffeiseniste suisse. L'assemblée a eu encore la joie d'entendre MM. les députés Pittet et Potterat ainsi que M. le pasteur Bertalot qui tour à tour ont glorifié les 650 ans d'histoire de notre Patrie suisse, la garde vigilante que monte notre armée, ainsi que l'importance de la

Famille et du Village comme cellules de force de la nation.

Cette manifestation a admirablement mis en valeur la vitalité de la Caisse et souligné le rôle important qu'elle remplit aujourd'hui dans son rayon d'activité. -ch-

BIERE (Vaud).

L'assemblée générale de la Caisse de Bière-Bérolle a eu lieu le samedi 29 mars écoulé, à la maison de ville.

Sous la présidence de *M. Ed. Pittet*, président, l'ordre du jour s'écoule rapidement.

Le rapport présidentiel constate la marche normale de l'association, malgré les temps difficiles, et engage les membres à faire l'effort nécessaire pour remplir ponctuellement et régulièrement les engagements contractés.

Le résultat du dernier exercice doit être considéré comme satisfaisant. Les 758 déposants d'épargne ont confié à la Caisse 840,000 fr. en chiffres ronds. Le bénéfice net de fr. 1029,70 a fait passer les réserves à fr. 62,448.09. Le roulement a atteint fr. 3,900,000 environ en 3000 opérations.

Le modeste bénéfice de 1940 provient en premier lieu des charges fiscales; la marge faible entre taux créanciers et taux débiteurs est bien la caractéristique d'une caisse locale, qui n'a d'autres buts que de rendre service à ses membres.

Le rapport du président du Conseil de surveillance donne également beaucoup de chiffres sur les contrôles effectués et conclut à l'approbation des comptes. Les séries sortantes des membres dans les deux conseils sont confirmées pour une nouvelle période, ainsi que le caissier.

Et l'assemblée se termine à la satisfaction générale par le verre de l'amitié, offert par la Caisse.

OLLON (Vaud).

L'assemblée générale de notre Caisse Raiffeisen qui groupe actuellement 285 sociétaires s'est réunie le 29 mars sous la présidence de *M. Ed. Curchod*, président.

Après l'approbation du procès-verbal présenté par *M. D. Jordan* l'assemblée entend le rapport présidentiel sur l'exercice écoulé. En dépit des événements funestes qui se sont déroulés durant l'année 1940 le résultat peut être qualifié de satisfaisant. Par rapport à 1939 la Caisse enregistre une augmentation de près de Fr. 100,000 du mouvement général et de Fr. 19,000 du chiffre du bilan qui ascende ainsi à Fr. 736,000. Le progrès le plus réjouissant réside dans l'augmentation des dépôts d'épargne qui atteignent actuellement Fr. 328,083 en 410 carnets.

Puis eurent lieu les élections statutaires. L'événement le plus important était ici le remplacement du caissier, *M. Albert Mérinat*, qui se retire après 17 ans d'activité, ses fonctions de boursier communal exigeant dorénavant tout son temps. *M. Paul Jordan*, greffier de paix, lui succédera.

Au nom de l'Union suisse le président remet ensuite à *MM. Alfred Mérinat* et *Gustave Pousaz* de modestes cadeaux et des lettres de félicitations pour leur activité depuis 30 ans dans les organes de la Caisse. Il y a aussi un troisième

jubilairé: c'est la Caisse elle-même qui, pour ses trente ans d'existence, reçoit également de l'Union un diplôme d'honneur pour service rendu à la cause Raiffeisniste. Lettres et cadeaux sont certainement bien mérités!

Cette séance intéressante à laquelle prirent part une nombreuse assistance fut suivie du paiement de l'intérêt des parts sociales et d'une modeste collation.

ORZENS (Vaud).

L'assemblée ordinaire annuelle s'est réunie le 3 mars dans la Salle communale d'Orzens sous la présidence de *M. W. Billaud*, président du Comité de direction.

Après les souhaits d'usage, *M. le président* rappelle la mémoire de deux sociétaires décédés, *MM. Maurice Burla* et *Alfred Pitton*. Il retrace en particulier l'activité féconde de ce dernier au sein du Conseil de surveillance dont il fut le dévoué président dès la fondation du Crédit mutuel. L'assemblée se lève pour honorer encore une fois les deux disparus. Après avoir passé en revue la situation générale de notre pays et surtout celle de son agriculture dans le conflit actuel, *M. le président* parle des bienfaits apportés par les Caisses Raiffeisen et de leur nombre toujours grandissant, puisque chaque année voit s'en ajouter de nouvelles au faisceau déjà important (672) qui les groupe. Puis il met en lumière l'activité de notre Caisse pendant le dernier exercice. Les dépôts d'épargne ont augmenté, de même que le chiffre du bilan, malgré la dureté des temps.

En terminant, *M. Billaud* montre la situation réjouissante du crédit et fait appel à la collaboration toujours plus étroite des sociétaires, afin de résoudre plus facilement les problèmes de l'heure.

Le caissier, *M. Bolomey*, commente ensuite les divers postes des comptes. Le nombre des prêts est aussi en augmentation. Le roulement s'est élevé à près de 400,000 fr. La somme du bilan (en augmentation de 22,000 fr. sur l'année précédente) atteint 264,500 francs.

Le bénéfice, normal, est versé entièrement au fonds de réserve.

M. Constant Burdet, vice-président du Conseil de surveillance, présente un rapport circonstancié qui conclut à l'adoption des comptes et en exprimant des remerciements chaleureux aux organes dirigeants pour leur travail consciencieux. L'assemblée, unanime, fait siennes les propositions du rapporteur.

M. Billaud donne ensuite connaissance du rapport de révision de l'Union.

Les opérations statutaires voient 2 membres du Comité de direction, *MM. René Wagnière* et *Gustave Burdet*, soumis à réélection, être renommés par acclamation. *M. Constant Burdet*, Ursins, est élu président du Conseil de surveillance de la même manière; *M. Constant Dutoit*, Oppens, est désigné pour remplacer *M. Alfred Pitton*, décédé.

Puis l'assemblée est close, alors que le caissier, par l'appel nominal, invite les membres présents à toucher l'intérêt de la part sociale, soit le 4 % net. B.

CHARMEY (Fribourg).

Le dimanche 9 mars, à 14 h. 30, la Caisse de crédit mutuel tenait sa vingt-troisième assemblée générale annuelle, à laquelle a participé un nombre imposant de sociétaires, sous l'experte présidence de *M. Overney*, Aloys, ancien syndic, président du Comité de direction.

Après quelques souhaits de bienvenue et la lecture du procès-verbal de la dernière réunion, *M. le président* a présenté un rapport très fouillé et des plus intéressants sur l'activité de la Caisse au cours du dernier exercice. En commentant de façon claire, détaillée et expressive les fluctuations intervenues sur les différents chapitres du bilan, le distingué rapporteur a su dégager et mettre en évidence toutes les conclusions logiques qui convenaient. Il a terminé son magnifique exposé en adressant un vibrant appel à la continuation de la collaboration étroite des sociétaires et de la population toute entière. Il souligna avec fierté que la solidarité villageoise de notre importante localité s'est manifestée efficacement malgré les temps troublés de l'heure actuelle, les favorisés effectuant à la Caisse le placement de leurs disponibilités et les débiteurs accomplissant tous leurs efforts pour remplir entièrement et ponctuellement leurs obligations.

C'est au caissier, *M. Ch. Bertschy*, inst., qu'il appartient de donner quelques explications et de mettre en valeur les chiffres principaux des comptes.

La Caisse comprenait à fin 1940, 174 membres. Elle avait en dépôt: 1) en caisse d'épargne fr. 358,000; 2) en obligations fr. 355,000; 3) en compte courant à vue fr. 115,600. Le mouvement général a été de fr. 2,157,852.15 répartis en 2056 opérations et en augmentation de fr. 600,000 environ sur l'exercice 1939. Ce magnifique résultat, malgré les tragiques événements, est dû à l'administration prudente des organes dirigeants et à la confiance croissante de la population en notre petit établissement local. Le chiffre du bilan a passé de fr. 914,788 à fr. 927,765, permettant de réaliser un bénéfice de fr. 1928.35 après avoir payé le montant dû pour l'impôt de sacrifice pour la défense nationale ascendant à fr. 983.70. Les réserves atteignent ainsi fr. 36,140.50. Cette fortune sociale dont auraient bénéficié les banques de nos villes si la Caisse n'avait pas été fondée permet d'appliquer aujourd'hui des taux excessivement favorables aux débiteurs. En effet, les déposants ont reçu un intérêt de 3 % pour leurs dépôts d'épargne, de 3 ½ à 4 % pour leurs obligations. Notre Caisse a réclamé de ses débiteurs 3 % pour les prêts hypothécaires 1er rang, 4 % pour les rangs postérieurs et 4 ½ % pour les autres prêts à terme. Et tous ces chiffres s'entendent sans aucune commission, ni frais supplémentaires. Les mêmes conditions avantageuses seront appliquées aux emprunteurs durant l'exercice 1941, prouvant toute la sollicitude des Comités aux créanciers et débiteurs.

M. Overney, Calibyte, député, président du Conseil de surveillance a présenté en-

suite le rapport sur l'activité de cette autorité. Il ne manqua pas de relever, en particulier, qu'aucune banque ne pouvait confier ses fonds aussi bon marché. Les applaudissements qui suivirent son intéressant exposé dirent assez tout le contentement des sociétaires de voir leurs dirigeants travailler avec autant de dévouement que de désintéressement pour le bien de tous. Ses conclusions tendaient à l'adoption des comptes avec décharge et remerciements aux organes responsables, décisions que prit aussitôt l'assemblée à l'unanimité.

Belle et bonne journée pour la Caisse de crédit qui, par ses excellents principes, sa saine organisation, sa sage gestion, est appelée à rendre encore de plus grands services à la population travailleuse et sympathique de Charmey. —y.

COLLONGE-BELLERIVE (Genève).

L'assemblée générale de notre Caisse a eu lieu le 24 février dans la Salle de réunions de l'Ecole de Collonge.

C'est M. le Curé Michel, président du Comité de surveillance, qui préside la réunion, M. Thorens étant retenu chez lui par une indisposition.

La maladie, le mauvais temps, la mobilisation ont sensiblement diminué l'effectif des sociétaires présents.

Après lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale, le président fait un rapport détaillé sur la marche de notre Caisse de crédit. Elle a marqué de nouveaux progrès malgré les difficultés de l'heure présente et s'est affirmée comme une institution utile et indispensable dans la commune. Il remercie ses collègues des Comités pour leur collaboration ainsi que le caissier qui assume la plus grosse part de la besogne. Il forme des vœux pour le rétablissement de la santé du président du Conseil de direction et réitère à nouveau son désir d'être remplacé à la tête du Comité de surveillance.

M. Lépine, caissier, donne lecture de son rapport. Bilan fr. 225.653.95 en augmentation de fr. 8204.35. Le roulement, par contre, est inférieur à celui de 1939. Le bénéfice, très modeste, de fr. 309.25 porte les réserves à fr. 3187.55. Tous les postes sont en progression sauf l'épargne qui, comme l'an dernier, est en régression par suite de nombreux retraits. Ce poste est de fr. 91.914.90 et a diminué de près de fr. 20.000 depuis 1938. Les prêts nouveaux consentis aux sociétaires s'élèvent à fr. 11.300. Il y a pour fr. 10.000 de nouveaux versements en obligations. D'une manière générale cet exercice peut être qualifié de satisfaisant tant par les résultats généraux que par la fidélité des déposants et l'exactitude des débiteurs. En terminant M. Lépine manifeste le désir de déposer son mandat pour laisser à des forces plus jeunes une tâche qu'il remplit depuis 12 ans et que les ans rendent trop lourde actuellement pour lui à cause des activités qui le sollicitent dans d'autres domaines.

Il est ensuite procédé à l'appel nominal aux nominations statutaires et au paiement de l'intérêt de la part d'affaire.

Successivement MM. les curés Michel et Bianchi prennent la parole pour remercier le caissier de son dévouement; ils le pressent vivement de revenir sur une décision qui risque d'être préjudiciable à l'activité future de la Caisse.

Un échange de vues se poursuit ensuite sur la meilleure façon de venir en aide au caissier et les Comités s'occuperont sans retard de cet objet.

La séance se termine par une discussion sur les moyens propres à intensifier l'activité de la Caisse notamment dans la région de Vésenaz où elle est encore peu connue et où il serait possible certainement de trouver de nouveaux membres.

Le chroniqueur.

LA COTIERE (Neuchâtel).

Avec l'année 1940, la Caisse de crédit Mutuel de la Côte a achevé son 4^{me} exercice. L'assemblée annuelle statutaire pour l'approbation des comptes de cet exercice eut lieu le 26 mars au collège.

M. Robert Jeanneret, président du Comité de direction, souligna les bienfaits du raiffeisenisme et les heureux résultats financiers enregistrés en 1940. Les dépôts d'épargne qui se montaient à fr. 28.943 à fin 1939 s'élèvent un an plus tard à fr. 33.534 répartis sur 44 carnets. Enfin, les comptes courants créanciers enregistrent un solde de fr. 3964.—.

Après présentation des comptes détaillés par le caissier en charge, M. Edmond Muller, M. Grisel, au nom du Comité de surveillance remercia créanciers et débiteurs. Sur sa proposition, décharge est donnée aux membres dirigeants pour leur sérieuse gestion. En outre, et pour la première fois depuis sa fondation, la caisse versera un intérêt de 3 % aux parts sociales.

Quitte alors le langage des chiffres, M. Urfer, président cantonal, fit le bilan moral de cette gestion. Sans ambages, il définit le bon et le mauvais raiffeiseniste, le vrai et le faux coopérateur. Lorsque dans nos villages, jalousie, haine et divisions politiques auront fait place à tolérance, amour du prochain, alors Raiffeisen aura chez nous la place qui lui est due: on ne l'en délogera pas.

VAL D'ILLIEZ (Valais).

La Caisse Raiffeisen de Val d'Illiez a tenu son assemblée générale annuelle le 30 mars dernier. M. Bovard, président du Conseil de surveillance, ouvrit la séance en saluant la présence de M. Puippe, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais-Romand. Puis il dit sa satisfaction de constater une si belle participation à cette assemblée.

La partie administrative fut rapidement liquidée. Protocole et comptes furent adoptés à l'unanimité. M. Puippe fit quelques judicieuses remarques sur la marche et l'état de notre institution. Les rapports des Comités de direction et de surveillance soulignèrent l'intense activité et l'excellente situation de notre petite banque populaire. Les élections statutaires se dérouleront normalement.

Durant le dernier exercice, notre Caisse

a traité pour fr. 817.500 d'affaires. Le nombre des déposants d'épargne a passé à 220. Les dépôts confiés se montent à fr. 276.967.60.

M. Puippe prit ensuite la parole pour une magnifique conférence sur le sujet: *L'Autorité dans la famille*. Il importe maintenant plus que jamais peut-être de mettre en garde les pères de famille contre de fausses conceptions en matière d'éducation. De nos jours où les hommes sont absorbés par les affaires et les soucis matériels, on a souvent tendance à laisser à la mère de famille seule, la tâche de l'éducation des enfants. Cela ne doit pas être. Le père a l'obligation de s'occuper des enfants dès leur plus jeune âge et d'exercer sur eux son autorité. Il est absolument nécessaire que le père et la mère forment un front unique pour l'éducation des enfants. Avant de faire de son enfant un travailleur, le père doit en faire un homme et un chrétien. Avant de pouvoir commander à ses fils sur des questions de travail, il doit leur faire aimer la vie honnête et sainte. Les moyens d'atteindre ce but sont la correction, l'union dans la famille, le bon exemple, la prière.

Cette causerie obtint un beau succès. Il faut féliciter M. Puippe de la courageuse initiative qu'il a prise de donner cette conférence lors de ses visites aux Caisses Raiffeisen. Un grand nombre de chefs de famille auront ainsi mieux compris leurs responsabilités et rempliront, à l'avenir, leur mission d'éducateurs. X.

Les coopératives rurales de crédit système Raiffeisen en Suisse.

Etude du système Raiffeisen, rédigée par le Secrétariat de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel.

Brochure de 40 pages de format octave, avec quelques illustrations, contenant un aperçu sur la naissance du mouvement et ses fondateurs, une étude sur les buts et les principes fondamentaux de ces coopératives agricoles, suivie d'une analyse de leur structure, de leur activité pratique et des résultats atteints en particulier dans notre pays.

En vente à l'Union suisse des Caisses Raiffeisen (Service des publications) à St-Gall au prix de 50 centimes.

NOTICE : Afin de pouvoir publier le compte rendu détaillé des manifestations du Congrès de l'Union, le prochain numéro du « Messenger Raiffeisen » paraîtra un peu plus tard que d'ordinaire, comme numéro double pour les mois de juin-juillet.

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.